

Résolu: En conséquence; la somme requise à être prise à même les fonds d'administration du département du télégraphe d'alarme.

4.—L'Inspecteur des bâtiments est appelé devant le Bureau au sujet de l'établissement de la patinoire Forum. Maître Lavallée, un des Avocats de la Cité, est aussi présent à l'assemblée, et après explications de l'Inspecteur et sur l'avis de Maître Lavallée, il est

Résolu: D'autoriser le département en Loi à prendre les procédures légales nécessaires pour forcer les propriétaires du Forum à se conformer aux règlements de la Cité et à se borner à faire servir ledit établissement exclusivement aux fins pour lesquelles le permis de construction a été accordé, sans reconnaître toutefois la validité de tel permis.

5.—Le Bureau prend de nouveau en considération la question du paiement de la licence de \$500 sur les établissements de vues animées, vu le rapport du surintendant du département des Licences qu'un grand nombre de ces établissements n'ont pas encore payé, il est

Résolu: De donner instructions au Surintendant du département des Licences de faire prendre des procédures en Cour du Recorder immédiatement contre ceux qui n'ont pas encore payé.

Il est

6.—Résolu: De prier l'Inspecteur des Bouilloires de faire rapport et d'informer le Bureau, des raisons pour lesquelles l'ascenseur de la caserne No. 5, rue Berthelet ne fonctionne pas encore et quelles mesures ont été prises pour le faire fonctionner.

7.—L'Honorable Juge Sicotte, présent devant le Bureau, expose un projet pour l'établissement d'une bibliothèque publique, et est prié de préparer un projet écrit qu'il soumettra au Bureau des Commissaires.

Adjournement.

L. N. SENECAI,

Secrétaire.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Compte-rendu de l'Assemblée de la Commission spéciale nommée par le Conseil Municipal à sa séance du 21 novembre 1910 pour rencontrer le Premier Ministre de la Province de Québec, afin d'avoir le premier Mai prochain dans l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, un local convenable pour l'installation de la Bibliothèque Municipale, tenue le 1er décembre 1910 en la Chambre de la dite Commission à l'Hôtel-de-Ville à 10.30 a.m. Sont présents: MM. les Echevins L. A. Lapointe, Larivière, Bastien, Brodeur, Turcot, Dandurand.

Il est proposé par l'échevin L. A. Lapointe, appuyé par l'échevin Bastien que l'échevin Larivière soit élu président de la Commission.

Adopté.

L'échevin Larivière explique le but de l'Assemblée qui est de décider l'action à prendre pour suivre les instructions données à la Commission par le Conseil Municipal. Des plaintes nombreuses ayant été faites par le public qui fréquente la Bibliothèque, au sujet de l'insuffisance et du mauvais aménagement de la Bibliothèque Municipale au Monument National, l'échevin Larivière a cru devoir demander au Conseil Municipal la formation de la Commission spéciale pour rencontrer l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec et lui demander de bien vouloir consentir à donner à la Cité de Montréal pour l'installation de sa Bibliothèque Municipale un local convenable dans la bâtisse des Hautes Etudes Commerciales. L'échevin Larivière fait remarquer que la Cité n'a pas l'intention de demander cette faveur à titre purement gratuit et il ne doute pas que si le Premier Ministre consent à considérer favorablement la requête du Conseil Municipal il ne soit possible de conclure un arrangement avantageux pour les deux parties contractantes. L'échevin Larivière demande ensuite au bibliothécaire municipal, M. F. Villeneuve, qui assiste à l'assemblée de bien vouloir faire à la Commission rapport sur le local actuellement occupé par la Bibliothèque Municipale au Monument National.

Resolved: Accordingly, the sum required to be charged against the funds voted for the administration of the Fire Alarm Dept.

4.—The Building Inspector was called before the Board in connection with the establishment of the Forum skating-rink. Mr. Lavallée, one of the City Attorneys, was also present at the meeting, and after having heard the explanations given by the Inspector and on the advice of Mr. Lavallée, it was

Resolved: To authorise the Law Dept. to take such legal proceedings as may be necessary to compel the owners of the Forum to comply with the City by-laws and to use the said establishment exclusively for the purposes for which the building permit was granted, without, nevertheless, recognizing the validity of such permit.

5.—The Board further considered the question of the payment of the license of \$500 on moving picture halls, and, inasmuch as the Supt. of the License Dept. has reported that a large number of these establishments have not yet paid such license, it was

Resolved: To instruct the Supt. of the License Dept. to have proceedings at once in the Recorder's Court, against those who have not yet paid said license.

6.—It was

Resolved: To instruct the Boiler Inspector to report to the Board as to the reasons for which the elevator in No. 5 station, Berthelet St., is not yet running and as to the measures which have been taken to put it in operation.

7.—Hon. Justice Sicotte, who was present at the meeting, made certain suggestions concerning the establishment of a public library.

Mr. Sicotte was requested to submit his suggestions in writing to the Board.

Adjourned.

L. N. SENECAI,

Secretary

CIVIC LIBRARY

Report of a meeting of the special Committee appointed by the City Council at its meeting held the 21st November 1910 to interview the Prime Minister of the Province of Quebec in order to secure suitable rooms for the Civic Library, held the 1st December 1910, in the Committee room, at the City Hall, at 10.30 a.m.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Bastien, Brodeur, Turcot, Dandurand.

Moved by Ald. L. A. Lapointe, seconded by Ald. Bastien, that Ald. Larivière be appointed chairman of the Committee.

Carried.

Ald. Larivière then explained the object of the meeting which was to decide upon the action to be taken by the City Council. Numerous complaints having been made by the citizens who visit the Library anent the insufficiency and the inadequate furniture of the Civic Library at the "Monument National", Ald. Larivière had deemed it advisable to appoint a special Committee to interview the Prime Minister of the Province of Quebec and ask him if he would be willing to give the City of Montreal, for its Civic Library, suitable rooms in the building devoted to higher commercial studies.

Ald. Larivière pointed out that it was not the City's intention to ask for said favor merely as a gratuity, and there is no doubt that if the Prime Minister favorably considers the City Council's request, it will be possible to enter into an agreement which will be advantageous to both parties. Ald. Larivière then requested the Librarian, Mr. F. Villeneuve, who was present at the meeting, to report on the room presently occupied by the Civic Library in the "Monument National."